

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAXX FLUID SPRAY**

Date de révision: 05.06.2024

Code du produit: 00156-0365

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

REMAXX FLUID SPRAY

**Art.-No.**

593 5640

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produit pour le montage de pneus

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: REMA TIP TOP AG  
Rue: Gruber Strasse 65  
Lieu: D-85586 Poing  
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 100  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**Fournisseur**

Société: REMA TIP TOP SCHWEIZ AG  
Rue: Birmensdorferstrasse 30  
Lieu: CH 8902 Urdorf  
Téléphone: +41 (0) 44 / 735 82 82 / +41 (0)  
44 735 82 00  
E-mail: automotive@rema-tiptop.ch / industrie@rema-tiptop.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Toxikologisches Informationszentrum,  
CH-8028 Zürich ++41(0)44-2515151, Notfallnummer 145

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
Aérosol: Aerosol 3  
Mentions de danger:  
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008**

**Mention** Attention  
**d'avertissement:**

**Mentions de danger**

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### REMAXX FLUID SPRAY

Date de révision: 05.06.2024

Code du produit: 00156-0365

Page 2 de 10

#### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Aérosol / Solution aqueuse

Gaz propulseur: gaz comprimé non soumis à l'obligation d'étiquetage selon la Règlement (CE) No. 1272/2008.

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68002-80-2	Acides gras, C14-18 et C16-18- insaturé., sel de potassium			< 5 %
	268-094-8			
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

##### Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

##### Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

##### Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut irriter la peau ou les yeux des personnes sensibles.

L'inhalation de vapeurs irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorges et déclencher une toux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### REMAXX FLUID SPRAY

Date de révision: 05.06.2024

Code du produit: 00156-0365

Page 3 de 10

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.  
Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée.

###### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:  
monoxyde et dioxyde de carbone

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Vêtement de protection.

##### Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

###### Remarques générales

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

###### Pour les non-secouristes

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

###### Pour les secouristes

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

###### Pour la rétention

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

###### Pour le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

##### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### REMAXX FLUID SPRAY

Date de révision: 05.06.2024

Code du produit: 00156-0365

Page 4 de 10

#### Préventions des incendies et explosion

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

##### Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit pour le montage de pneus

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Conseils supplémentaires

Le produit ne contient pas de substances pour lesquelles une valeur limite d'exposition professionnelle a été établie en concentrations au dessus des limites.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

##### Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en caoutchouc naturel, épaisseur de la couche minimum 0.6 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Lapren 706> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

##### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

##### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	Incolore
Odeur:	douce

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAXX FLUID SPRAY**

Date de révision: 05.06.2024

Code du produit: 00156-0365

Page 5 de 10

**Testé selon la méthode****Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	env. 0 °C *)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	env. 100 °C *)
Point de sublimation:	n.a.
Point de ramollissement:	n.a.
Point d'éclair:	n.a.

**Inflammabilité**

solide/liquide:	n.a.
	n.d.

**Dangers d'explosion**

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	n.d.
Limite supérieure d'explosivité:	n.d.
Température d'auto-inflammation:	n.d.

**Température d'inflammation spontanée**

solide:	n.a.
gaz:	n.d.
Température de décomposition:	n.d.

pH-Valeur (à 20 °C): 11,5 - 11,7 \*)

Viscosité dynamique:	n.d.
Viscosité cinématique:	n.d.
Durée d'écoulement:	n.d.

Hydrosolubilité: Complètement miscible  
(à 20 °C)**Solubilité dans d'autres solvants**

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau: n.d.

Pression de vapeur: n.d.

Densité (à 20 °C): 1,03 g/cm<sup>3</sup> \*)

Densité apparente: n.a.

Densité de vapeur relative: n.d.

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés comburantes

Non oxyder.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Épreuve de séparation du solvant: 0 %

Teneur en solvant: &lt; 5 % \*)

Taux d'évaporation: n.d.

**Information supplémentaire**

\*) Données se rapportant à la phase liquide.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### REMAXX FLUID SPRAY

Date de révision: 05.06.2024

Code du produit: 00156-0365

Page 6 de 10

#### **10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Oxydants

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

##### **ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

##### **Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N'est pas classée. [OCDE 431] (Conclusion analogique)

##### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### REMAXX FLUID SPRAY

Date de révision: 05.06.2024

Code du produit: 00156-0365

Page 7 de 10

#### Autres informations

Peut irriter la peau ou les yeux des personnes sensibles.

L'inhalation de vapeurs irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorges et déclencher une toux.

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Donnée non disponible

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

#### Information supplémentaire

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable à l'élimination.

##### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

150111 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple amiante), y compris conteneurs à pression vides; déchet spécial

##### L'élimination des emballages contaminés

Remettre les aérosols vides à une société spécialisée dans l'élimination de ces emballages.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1950

## Fiche de données de sécurité


conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### REMAXX FLUID SPRAY


Date de révision: 05.06.2024

Code du produit: 00156-0365


Page 8 de 10

<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	AÉROSOLS
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	2
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	-
Étiquettes:	2.2
	
Code de classement:	5A
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	3
Code de restriction concernant les tunnels:	E

#### Transport fluvial (ADN)

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 1950
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	AÉROSOLS
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	2
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	-
Étiquettes:	2.2
	
Code de classement:	5A
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E0

#### Transport maritime (IMDG)

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 1950
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	AEROSOLS
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	2.2
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	-
Étiquettes:	2.2
	
Marine polluant:	No
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 1950
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	AEROSOLS



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAXX FLUID SPRAY**

Date de révision: 05.06.2024

Code du produit: 00156-0365

Page 9 de 10

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.2



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G  
Passenger LQ: Y203  
Quantité exceptée: E0  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203  
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 0 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### REMAXX FLUID SPRAY

Date de révision: 05.06.2024

Code du produit: 00156-0365

Page 10 de 10

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9.

##### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative  
LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

##### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H229                      Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H319                      Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*